

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20260624-D_24_06_2026_16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026

Délibération n°24-06-2026-016

5.3 Désignation de représentants

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du Mercredi 24 juin 2026

Date de convocation	16 juin 2026
Date d'affichage	16 juin 2026

Membres en exercice	55
Membres présents	42
Votants	47 (dont 5 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le 24 juin à 18h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à Saint Aubin des Coudrais, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 42 - M. Serge AUGER, M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Luc BERNARD, Mme Nathalie BERNARD-BRUNEL, Mme Marianne BLOT, M. Emmanuel BOIS, M. Mathieu BONNET-MADIN, Mme Catherine BOSSY, M. Pascal BOURGOIN, Mme Dominique COMBE, Mme Christine CORMIER, M. Alain CRUCHET, M. Arnault de CALONNE, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, M. Olivier DURAND, Mme Sue-Hélen DURR, Mme Patricia ÉDET, Mme Amandine FOURNIER, M. Alexis GITS, Mme Angélique GOURAUD, M. Michaël LEBLANC, Mme Sylvie LEMOINE, Mme Caroline LERAT, M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND, M. Christophe MOTRON, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Éric PAPILLON, Mme Émilie PAPIN, M. Willy PAUVERT, Mme Céline PELLETIER, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, Mme Christelle POURCEAU, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Marie-Claude ROUILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Guy WERMEISTER.

Etaient représentés : 3 - M. Bruno CEPRÉ représenté par Mme Sue-Hélen DURR, M. Joël CIRON représenté par Mme Marianne BLOT, M. Thierry GUÉRIN représenté par Mme Nathalie BERNARD-BRUNEL.

Pouvoirs : 5 – M. Régis BOURNEUF ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude ROUILLON, Mme Sophie DOLLON ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT, M. Nicolas MARHADOUR ayant donné pouvoir à Mme Amandine FOURNIER, M. Frédéric POURRIOT ayant donné pouvoir à M. Roland MARCOTTE, M. Jean-Yves RENARD ayant donné pouvoir à M. Jannick NIEL.

Etaient excusés : 8 - Mme Danièle CHARTRAIN, Mme Odile GESLIN, M. Jean-Yves HERMELINE, M. Dominique MORANCÉ, Mme Émilie PEROUX, M. Didier TORCHÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Secrétaire de séance : M. Mathieu BONNET-MADIN.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE ET PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE : DESIGNATION D'ELUS REFERENTS

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Président présenté par Mme Patricia EDET, Vice-présidente en charge de la Petite enfance, de l'enfance, de la solidarité et du sport

Après en avoir délibéré,

RAPPELLE que la Convention Territoriale Globale (CTG) constitue un cadre stratégique de coopération partenariale visant à renforcer la cohérence et l'efficacité des politiques locales en matière de services aux familles, à l'enfance, à la jeunesse et à la parentalité. Elle a été conclue en mars 2023 pour la période 2023-2027 entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe, la Communauté de communes du Perche Emeraude, 31 communes et 2 SIVOS.

Le Projet Éducatif de Territoire (PEdT) organise la continuité et la cohérence éducative des temps de l'enfant, en lien avec l'ensemble des partenaires éducatifs du territoire. Il a été conclu en septembre 2025 pour la période 2025-2028 avec la Préfecture de la Sarthe, le Directeur académique des services de l'Éducation Nationale, la Direction de la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe, la Communauté de communes du Perche Emeraude et les autres collectivités engagées dans la démarche (31 communes et 1 SIVOS).

EST INFORME qu'en 2025, la CAF de la Sarthe a accordé un soutien financier aux collectivités et associations du territoire à hauteur de :

- 1 095 394 € en fonctionnement concernant des services petite enfance, enfance-jeunesse / parentalité / animation de la vie sociale (prestations de services, "bonus-territoire", ...),
- 378 455 € en investissement.

La Communauté de communes du Perche Emeraude assure la coordination générale de la CTG et du PEdT à l'échelle intercommunale.

PREND ACTE que les élus référents auront pour mission :

- De représenter la Communauté de communes dans les instances de pilotage, de suivi et d'animation de la CTG et du PEdT ;
- D'assurer le lien entre l'intercommunalité, les communes, les SIVOS et les partenaires concernés ;
- D'informer la commission intercommunale petite enfance, enfance, solidarité et sport ainsi que le Conseil communautaire de l'avancement des travaux et des actions menées dans le cadre de ces dispositifs ;
- De contribuer à la coordination et à la mise en œuvre des orientations stratégiques définies à l'échelle intercommunale.

DESIGNE Patricia EDET et Christophe MOTRON en qualité d'élus référents CTG et PEdT.

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette désignation.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 47

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 24 juin 2026

Pour extrait conforme

Le 25 juin 2026

Le Secrétaire de séance

M. Mathieu BONNET-MADIN

Le Président

M. Didier REVEAU